



Rapport de gestion de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes

concernant les opérations de l'exercice clos au 31/12/2022

ASSEMBLEE REGIONALE - 25 AVRIL 2023

Exercice 2022 : une délégation qui se rapproche de son effectif cible...

Avec un exercice à 639 721€, le budget de notre délégation connaît un recul de 6,85% au regard de l'exercice 2021 (686K€). France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes va-t-elle mal pour autant ? Non. Nous pouvons dire qu'elle sort du Covid et... qu'elle se rapproche de son « effectif cible ».

Elle sort du Covid. C'est ce que nous enseigne deux chiffres : l'un à la baisse, l'autre, à la hausse. A la baisse, et de façon sensible, les « frais de mission » (déplacements, repas, hôtel) : d'un montant de 21,8K€, ils sont inférieurs à ceux de l'exercice 2021 (25,2K€) et surtout, bien inférieurs à la période avant Covid (2019 : 59K€). Une stabilisation à la baisse donc, qui témoigne d'un ancrage de l'évolution des pratiques professionnelles post-Covid avec l'installation de la visio pour les réunions (de travail, d'instances, d'équipe...) comme pour les formations. Le second chiffre, à la hausse, c'est celui des loyers et des locations de salle (+ 6K€) qui traduit simplement le retour à temps plein de l'équipe dans ses bureaux et des stagiaires dans les salles de formation.

Mais la principale évolution tient au fait que notre délégation se rapproche de son « effectif cible ». La fin annoncée au 31 décembre 2022 du service X-Ailes et les discussions menées en 2021 avec le siège national ont mis en perspective un effectif stabilisé à terme à 8 équivalent temps plein (ETP) en contrat à durée indéterminée (CDI). Avec une organisation qui a fait ses preuves : 4 chargées de mission sur les territoires et 4 fonctions à la fois « support » et « développement » basées à Lyon.

Les départs successifs, courant de l'année 2022, des deux référentes parcours de santé (RPS) d'X-Ailes marquent cette évolution. Ils expliquent en bonne partie la diminution de la masse salariale (- 13,8% entre 2021 et 2022) qui s'est trouvée accrue par : la fin de contrat d'une chargée de mission « publics jeunes et précaires » au 31 mars ainsi que le mi-temps thérapeutique et un long arrêt maladie de deux autres salariés.

Côté « produits d'exploitation », cette marche vers notre effectif cible se traduit nécessairement par une diminution de la part des conventions avec l'Agence régionale de santé et le Conseil régional. Elle passe ainsi de 45 à 36% des produits. Et elle devrait, dès 2023, se stabiliser autour de 20 à 25%. La finalisation, fin 2022, d'un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de financement (CPOF) avec l'ARS pour la période 2023 – 2025 va dans ce sens, de même que les bonnes relations entretenues avec le Conseil régional. Toutes les conditions sont donc réunies pour que l'articulation entre dynamique nationale et initiative régionale du mouvement des usagers dans notre région continue à porter ses fruits dans les années à venir.

Jeanine LESAGE, Présidente

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2022 se compose ainsi :

- **639 720,74€** de **charges**

Ces charges sont couvertes par :

- **230 515,30€** de **produits** (d'exploitation et exceptionnels) couverts par les conventions régionales passées avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil régional (- 28% par rapport à l'exercice 2021)
- **409 205,44€** de subvention nationale au titre du **FNDS** (Fonds national pour la démocratie sanitaire) affectée à la délégation Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention nationale passée par l'UNAASS avec le ministère des Solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS). Ce montant est en hausse sensible au regard de l'exercice précédent (+ 10,4%).

Une délégation ne peut présenter un résultat négatif ou positif et se situe nécessairement à **l'équilibre**. Au plan national, **l'UNAASS présente un excédent de l'exercice 2022 de 41 089€**, constitué principalement des cotisations des associations, sur un **exercice total de 10 100 776€**.

A noter que les comptes de l'URAASS ARA ne forment qu'une sous-partie des comptes de l'UNAASS, seule entité juridique constituée, qui font l'objet d'un vote par l'Assemblée générale de l'association nationale.

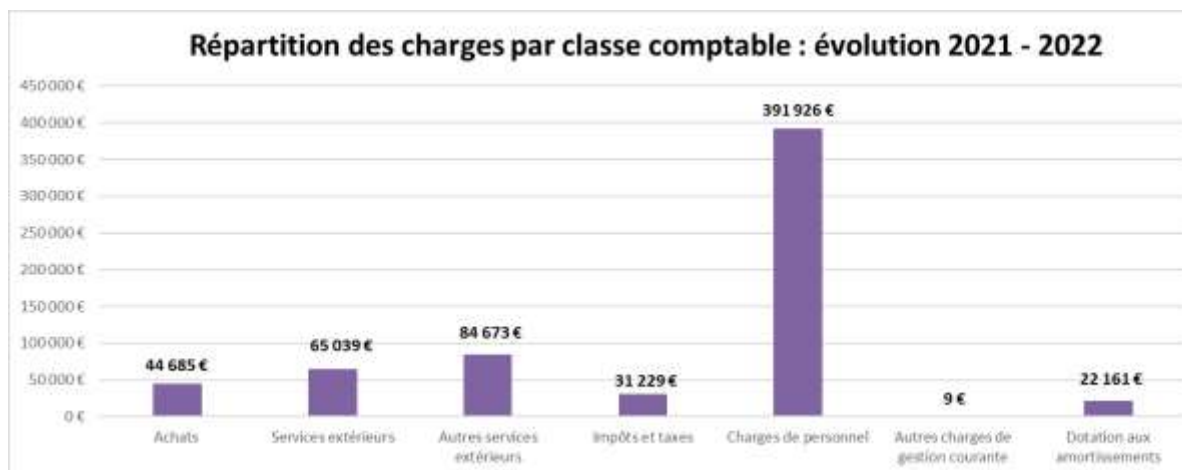
LES CHIFFRES CLES DU COMPTE DE RESULTAT 2022

Un budget réalisé en diminution sensible (- 7,4%) en comparaison avec l'exercice 2021 (686 K€)



La dotation du **FNDS** représente **64%** (+ 10 points) et les **conventions régionales 36%** de la totalité des produits.

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires et taxes) représentent **66 % du total des charges** (- 5 points par rapport à 2021)



Effectifs : en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a disposé de **7,9 ETP** en 2022, dont 2,9 financés par les conventions régionales.

RESULTAT D'EXPLOITATION :

Produits d'exploitation et dotation du FNDS, 623 818,9€

Subventions d'exploitation, 214 613,46€

Les **subventions régionales** s'élèvent formellement à 214 613,46€. La répartition des subventions entre les conventions régionales se décompose de la façon suivante :

Agence régionale de santé

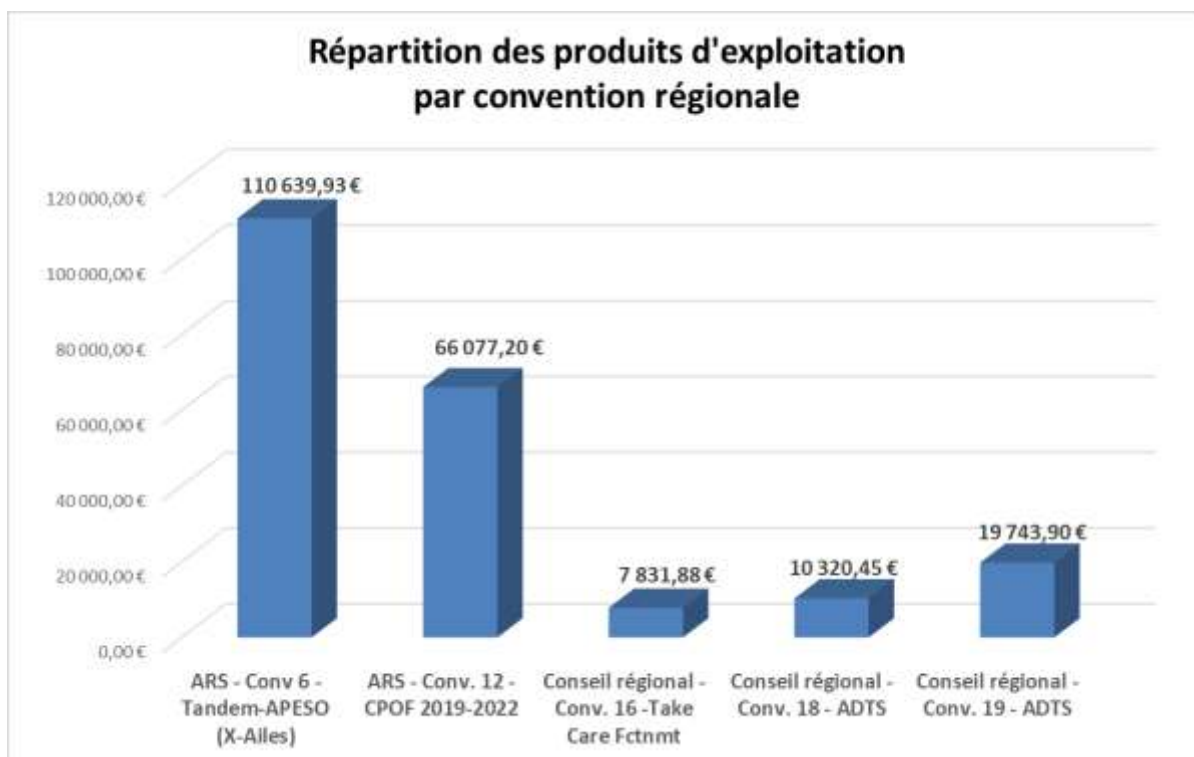
- Convention 6 / Convention pluriannuelle Tandem-APESO (X-Ailes) : expérimentation sur 2017-2022 d'un service d'accompagnement vers l'autonomie en santé des personnes en situation de surpoids et d'obésité. Affectation en 2022 : 110 639€. Un montant en nette diminution au regard de l'exercice 2021 (141 626€, - 22,2%), principalement du fait de l'arrêt du service programmé au 31 décembre 2022 avec le départ prévu d'une référente parcours de santé dès le mois de juillet et celui, anticipé, de la seconde au mois de septembre (-24K€ de salaires et taxes). Logiquement, les frais de mission (-4K€) et de communication (-3K€) ont également été recul. Cette convention a été signée dans le cadre de l'appel à projets national « article 92 ».
- Convention 12 / Convention pluriannuelle 2019-2021 : cette convention, complétée par un avenant pour l'exercice 2022, vient financer la mise en œuvre de 4 actions pour un total de 74 028€ (contre 149 121€ en 2021 pour 5 actions) :
 - o l'animation du groupe de travail « Expression directe des personnes en situation de précarité » (14 086€, +1,1K€) qui travaille sur le suivi et l'évaluation du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)
 - o l'animation du réseau des personnes qualifiées sur la région (22 814€, stable) ;
 - o la mise en œuvre du groupe de travail sur la santé des jeunes « Agis pour ta santé ! », à la suite du « Défi citoyen » (13 008€, -74K€)
 - o la participation à la réalisation de la saison 2 du serious game « Take Care » (23 756€ de produits d'exploitations, soit +20K€).

Au total, le montant des subventions d'exploitation d'Etat sur l'exercice 2022 s'élève à 176 706€.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

- Convention 16 – Take Care saison 2 / Fonctionnement (subvention accordée : 11 560€) : le Conseil régional a co-financé en 2021 l'ingénierie pour la réalisation de 4 nouveaux épisodes de Take Care à hauteur de 7 832€. A noter que celle-ci est co-financée par le Conseil régional, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le FNDS.
- Convention 18 – Acteur de ta santé 2021-2022 (subvention accordée : 32K€) : cette convention avait permis de co-financer la mise en œuvre du programme « Acteur de ta santé ! » qui rassemble les actions de sensibilisation des jeunes (16-25 ans) aux droits en santé à hauteur de 16 822€ sur l'exercice 2021 puis 10 320€ jusqu'au 31 mars 2022. Ce programme, dont les dépenses s'élèvent à 16 125€, était co-financé par le FNDS à hauteur de 5 805€ (36%).
- Convention 19 – Acteur de ta santé 2022-2023 (subvention accordée : 25K€) : cette convention a co-financé la poursuite du programme « Acteur de ta santé ! » sur 2022 Avec un montant de 19 744€, elle a couvert 80% des dépenses de l'action, quand le FNDS en couvrait 20% (4 936€).

Au total, le montant des subventions d'exploitation du Conseil régional valorisées sur l'exercice 2022 s'élève à 37 896,23€.



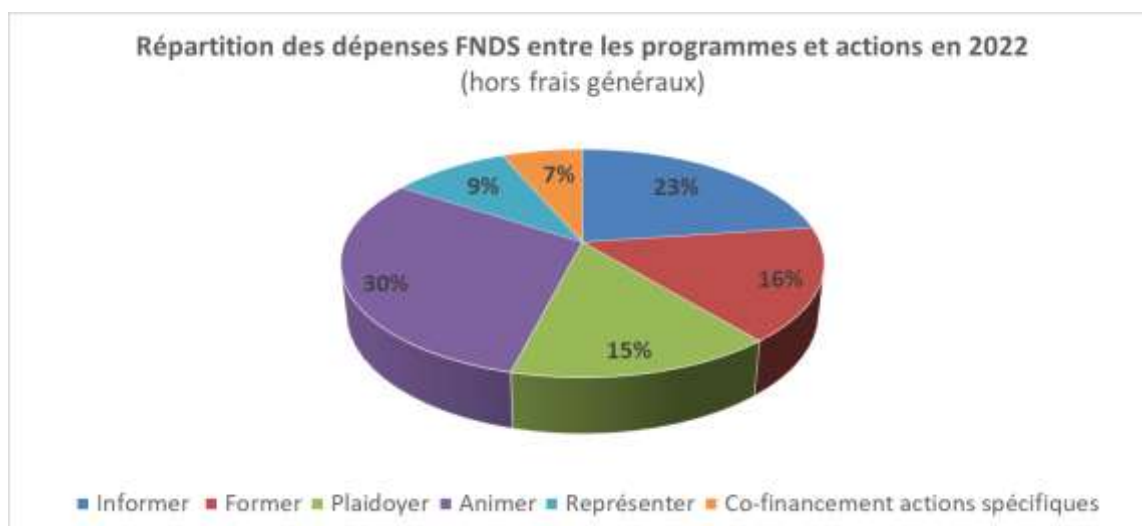
La **convention nationale FNDS**

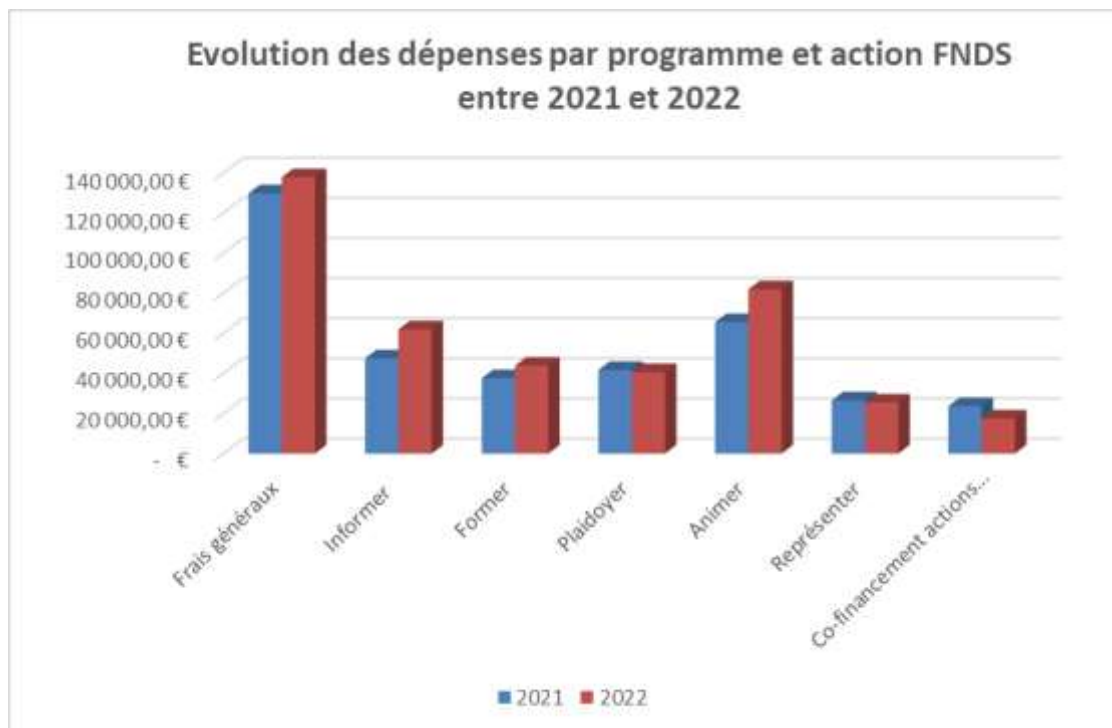
La dotation affectée à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 409 205,44€ pour l'année 2022. Ce montant, qui apparait formellement comme un « déficit » dans la plaquette annuelle des comptes de la délégation visée par le Commissaire aux comptes, couvre l'ensemble des activités de la délégation liées à la mise en œuvre des 5 programmes couverts par la convention nationale pour un montant total de 253 855€... :

- Programme 1 : Informer les usagers, RU et acteurs associatifs
- Programme 2 : Former les RU et bénévoles associatifs
- Programme 3 : Expression des attentes et plaidoyer
- Programme 4 : Animer le réseau des RU et associations agréées
- Programme 5 : Représenter les usagers du système de santé

... ainsi que le co-financement d'actions initiées sur conventions régionales spécifiques à hauteur de 17 493€ : Take Care et Acteur de ta santé, aux côtés du Conseil régional et de l'Agence régionale de santé.

La convention nationale couvre également la quote-part des « frais généraux » imputables à la mise en œuvre de ces 5 programmes & ces actions (pour un montant total de 137 859€).





Principales observations concernant le diagramme ci-dessus :

- la légère hausse des frais fixes s'explique principalement par l'augmentation des frais de maintenance (+2,5K€), des charges locatives & dotation aux amortissements (+1,3K€ chacun), et des frais de mission (+1,1K€).
- les dépenses du programme « Informer » repartent à la hausse en raison de l'achat de supports pour la JEDS, achat qui n'avait pas eu lieu en 2021 (suite à l'annulation de l'édition 2020) ;
- la part du budget dédiée au « plaidoyer » qui se maintient à un niveau quasiment aussi élevé que la formation pour la 3^e année consécutive, alors même que celle-ci a légèrement augmenté (masse salariale valorisée plus importante, et légère hausse du montant des frais de mission) ;
- les dépenses du programme « Animer » sont en augmentation sensible (de 65K€ à 82K€) du fait des dépenses spécifiques engagées pour la tenue de l'Assemblée régionale électorale puis la tenue du séminaire des élus régionaux ;
- les dépenses du programme « Représenter » sont relativement stables : si la masse salariale a légèrement diminué, davantage de frais de mission sont imputés, en lien avec le renouvellement des mandats en CDU.

Cotisations : 175€ (contre 4 655€ en 2021)

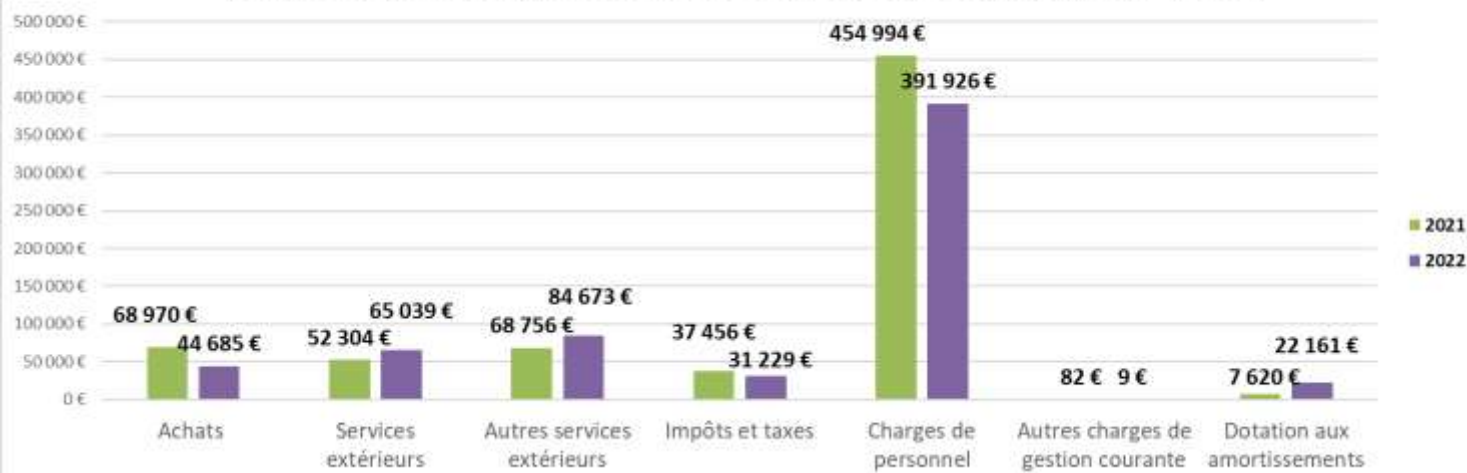
Une « chute » qui s'explique par l'évolution des règles d'adhésion aux délégations régionales actée dans la modification des statuts de l'UNAASS. Dorénavant, seules les associations disposant exclusivement d'un agrément régional doivent s'acquitter d'une cotisation. Ainsi, elles ne sont plus que 5 sur Auvergne-Rhône-Alpes à avoir payé une cotisation en 2022 contre 133 l'année précédente.

Produits divers de gestion courante : 5,01€

Transferts de charges : - 1 650,59€

Charges d'exploitation, 639 721€

Répartition des charges par classe comptable : évolution 2021 - 2022



Les charges ont sensiblement reculé en valeur au regard de l'exercice 2021 (-7,4%) et leur **répartition** en % entre les différentes catégories des comptes de charges a connu plusieurs évolutions notables en particulier sur les « Charges de personnel » et les « Dotations aux amortissements » :

| Catégorie | % des charges en 2021 | % des charges en 2022 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Achats | 10% | 7% |
| Services extérieurs | 7,6% | 10,2% |
| Autres services extérieurs | 10% | 13% |
| Impôts et taxes | 5,4% | 4,9% |
| Charges de personnel | 65,9% | 61,3% |
| Autres charges de gestion courante | 0% | 0% |
| Dotation aux amortissements | 1,1% | 3,5% |

Achats, 44 685€

Diminution sensible des achats en 2022 au regard de l'exercice précédent (68 970€ en 2021, - 35%). Principale explication : le recours très important, en 2021, aux achats pour les actions « X-Ailes » (18K€) et « Défi citoyen » (30K€). Le montant reste néanmoins à un niveau supérieur à l'exercice 2020 (33,5K€), en lien avec le projet Take Care (12,6K€ à lui seul), et traduit ainsi la tendance de fond à recourir davantage aux prestations pour s'adjoindre des compétences et/ou du temps de travail complémentaires à l'équipe en place.

Services extérieurs, 65 039€

Une hausse importante du montant des services extérieurs (52 304€ en 2021, soit +24%) qui s'explique principalement par le retour de loyers et locations de salles « à plein », après des années Covid et des congés maternités qui avaient amené à des occupations (et facturations) partielles des locaux et la baisse du recours aux locations de salles (au total : +6K€). Les dépenses d'entretiens des locaux et de maintenance informatique (en lien avec Take Care ou l'évolution des contrats de téléphonie et de reprographie) ont également augmenté sensiblement (+4,4K€)

Autres services extérieurs, 84 673€ ()

Sur ces postes, la progression est importante au regard de l'exercice précédent (68 756€, +23%) mais le total reste encore loin des exercices 2019 (102K€) et 2018 (96K€). En cause : des frais de missions qui, comme en 2021, restent très peu élevés (21,8K€ contre... 59,5K€ en 2019 !). Le Covid et ses confinements ne sont plus seuls en cause : les réunions et formations en visio font dorénavant partie du « droit commun ».

En revanche, le recours à l'intérim pour remplacer un long arrêt maladie survenu dans l'année expliquerait à lui seul la progression sur l'année (+18,3K€) si, de leur côté, les honoraires constatés en 2021 (17,9K€ : honoraires d'avocats pour Take Care et d'expert-comptable) n'avaient pas disparu. En réalité, les impressions de supports ont « explosé » (+15K€, pratiquement + 600%) en raison d'une reprise des éditions de flyers et goodies pour la JEDS (8,1K€) et du développement des supports pour les actions « Acteur de ta santé » et pour les groupes de travail (9K€).

Impôts et taxes, 31 229€

Un poste en diminution sensible pour le coup (37 456€ en 2021, -16,6%). Une baisse en lien direct avec la réduction de la taille de l'équipe salariée puisque l'ensemble des impôts et taxes sont en lien avec la masse salariale, à commencer par la taxe sur les salaires (-4K€ à elle seule, à 25,8K€). De façon surprenante, même le montant de la taxe foncière payée sur le loyer de Lyon a diminué (- 1K€).

Charges de personnel, 391 926€ (454 994€)

Après une année 2021 marquée par une légère remontée des dépenses de personnel, les charges de personnel sont reparties à la baisse en 2022 (-13,8% : 454 994€ en 2021), principalement du fait :

- De la réduction des effectifs au cours de l'année : départ en avril, au terme de son CDD, de la chargée de missions « publics jeunes et précaires » (Sabine TROFIMOFF), puis des deux référentes parcours de santé du service X-Ailes successivement en juillet et septembre alors que nous étions dans la dernière année du projet et de son financement.
- De la mise en place d'un mi-temps thérapeutique sur l'un des postes de chargée de mission sur 8 mois de l'année et de l'arrêt maladie (de plus de 6 mois) d'un autre membre de l'équipe.

Autres charges de gestion courante, 9€ (82€)

Dotation aux amortissements, 22 621€

Ce poste a été multiplié par trois en comparaison avec l'exercice précédent (7 620€). Le récent renouvellement d'une part du parc informatique l'explique en partie (+1,8K€). Mais la principale explication vient de la mise en ligne sur les stores, en mars, des nouveaux épisodes de l'appli « Take Care » d'information sur les droits en santé à destination des jeunes. Sur une dépense d'investissement de près de 63K€, près de 16K€ ont déjà été amortis sur cet exercice.

RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Quote-part de subvention d'investissement, 15 901,94€

En écho à la hausse des dotations aux amortissement évoquée plus haut, l'augmentation de la quote-part de subvention d'investissement tient à la prise en charge du développement de nouveaux épisodes de l'appli Take Care par le Conseil régional et l'Agence régionale de santé, à part égale (7 950€ chacun à travers les conventions 12 et 17). Les investissements encore couverts par des conventions régionales sur les exercices précédents, avaient pris fin en 2021 (2 916€ de quote-part de subvention d'investissement liés à la réimpression de l'exposition itinérante et aux travaux d'aménagement et d'équipement des locaux de la rue de Créqui).

